

Paris, le 24 janvier 2019

Les médecins libéraux s'invitent au Grand Débat National

La crise sociale majeure du pays, qui s'exprime sous la forme du mouvement des Gilets Jaunes, trouve ses racines dans l'oubli voire le mépris que les responsables politiques ont eu vis-à-vis des corps intermédiaires, et ce depuis de très nombreuses années.

Par l'ouverture du Grand Débat National, le Président de la République redonne enfin la parole aux corps intermédiaires. Il invite les élus, les citoyens, mais également tous les corps intermédiaires, dont les syndicats font partie, à prendre la parole.

La CSMF répond « chiche ». Elle appelle l'ensemble de ses syndicats départementaux et régionaux à organiser des débats avec tous les médecins libéraux dans les territoires pour redonner la parole aux acteurs de terrain. Elle mettra en ligne un questionnaire dans quelques jours, afin que chaque médecin libéral qui le souhaite puisse exprimer ses propositions pour un meilleur accès aux soins dans les territoires et un système de santé mieux organisé, prenant en compte toute la place de la médecine libérale.

L'ensemble des contributions issues des réunions locales, ainsi que des réponses au questionnaire, seront la contribution des médecins libéraux dans le cadre du Grand Débat National. Un compte rendu public en sera fait lors d'une émission spéciale du magazine *Univers Médecins*, diffusée chaque mois sur le site de *Fréquence Médicale*, le mercredi 27 mars prochain, dans un « face à la presse » du président de la CSMF.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.